

Flash Info Service Social

**La Retraite**

A quel âge je crée mon compte personnel sur le site lassuranceretraite ?

* dès 55 ans



**De nombreux dispositifs en fonction de votre âge et de votre situation personnelle :**

Un départ anticipé avant 62 ans ? Quelles conditions ?

La retraite progressive ? Activité à temps partiel ?

**Comment procéder ?**

* Créer son compte et vérifier le relevé de carrière dès 55 ans

**Vous pouvez créer votre espace personnel et vous familiariser**

Les demandes de retraite sont à adresser à la CARSAT et à l’Agirc-Arrco 6 à 8 mois avant le point de départ souhaité.

**Les avantages ?**

- Anticiper, s’assurer que toute sa carrière est bien enregistrée

- Découvrir et comprendre les dispositifs existants

- Préparer son départ à la retraite

**Odile LECROSNIER,** **assistante de service social intervenant pour votre entreprise,** est à votre disposition pour vous conseiller et vous informer sur vos droits.

Tél ACIST : **06 74 69 83 46** Secrétariat **02.76.01.51.51** ou par mail : [odile.lecrosnier@acist.asso.fr](mailto:xxxx.xxxx@acist.asso.fr)